



Monsieur le Président de la MRAe
Mission régionale d'autorité environnementale
DREAL / SEE
14, rue du Bataillon de Marche n°24
BP 81005
67070 STRASBOURG

St Maurice/Moselle, le 16/07/2025

Objet : Saisine Autorité Environnementale pour examen au cas par cas

Nos réfs : CB / ADF / TR / n°149.2025

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous consulter pour avis en tant qu'autorité environnementale, conformément aux articles L.104-2 et R.104-8 du Code de l'Urbanisme. Cette consultation porte sur la prise en compte de l'environnement par mon projet de Révision Allégée du PLU de SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE, afin de déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale.

Cette consultation intervient avant l'arrêt du projet de révision allégée du PLU.

Je joins à cette saisine le document renseigné par mon bureau d'études pour un examen au cas par cas de mon projet.

Vous voudrez bien me transmettre un accusé de réception avec la date de réception de cette saisine. Votre avis devrait nous parvenir dans les 2 mois à compter de celle-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Thierry RIGOLLET

